



Et pour l'ISSP M. le Ministre ?

Depuis 1958, l'ISSP représente la prime de risque des policiers. Cette indemnité de sujétions spéciales de "**police**" est le symbole du statut spécial des policiers nationaux et des risques qu'ils prennent au quotidien, **en particulier en poste à l'étranger.**

Pourtant, alors qu'ils y exercent les mêmes fonctions, cette ISSP est, à l'étranger, refusée aux policiers alors qu'elle est accordée aux gendarmes.

**M. le Ministre, vos policiers en poste à l'étranger
ne sont pas des agents administratifs !**

Pourquoi maintenir cette iniquité ?

www.snpe-pn.fr
contact@snpe-pn.fr

